

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Réunion du 9 avril 2008

Ce document annule et remplace le document du 21 mars 2008 (réf. 77/D130)

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• Enquête annuelle de production (EAP) <i>(présentation M. Jean-Philippe Grouthier, Sessi)</i>	3
• Enquêtes annuelles de branches..... <i>(présentation M. Alain Pasquier, UNICEM)</i>	7
• Enquête trimestrielle de branche : engrenages, organes de transmission..... <i>(présentation M. Thibaud de VERICOURT, ARTEMA)</i>	10
• Enquête trimestrielle de branche : roulements..... <i>(présentation M. Thibaud de VERICOURT, ARTEMA)</i>	12
• Enquête trimestrielle de branche : matériels de pesage..... <i>(présentation M. Michel TURPAIN, COFIP)</i>	14
• Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens <i>(présentation Mme Claire Lefebvre, DGDDI)</i>	16
• Enquêtes de branche dans les IAA réalisées selon la « Charte de qualité »..... <i>(présentation M. Daniel Desaulty, Scees)</i>	19

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 9 avril 2008 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête annuelle de production (EAP)

1) Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle de production (EAP) ; il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation aura lieu en 2009 et concernera des données relatives à l'année 2008.

2) Services producteurs

Le maître d'ouvrage de cette enquête est le Sessi. Elle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble de fusion des statistiques annuelles sur l'industrie (Fusain), qui est le volet « industrie » du projet Resane.

3) Service réalisant la collecte

Le Sessi réalisera la collecte de l'EAP. Les organismes professionnels seront, s'ils le souhaitent, partenaires de l'opération ; ils seront associés à la phase de conception du questionnement et à son évolution annuelle, notamment en ce qui concerne les évolutions de la nomenclature de produits, mais ne participeront pas à la collecte.

4) Historique de l'enquête

Cette enquête est nouvelle mais se substitue à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), à l'enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI), complément de l'EAE sur les petites entreprises conduites par l'Insee tous les quatre ou cinq ans et à la plupart des enquêtes annuelles de branche (EAB). Elle vise à combiner les points forts de ces opérations pour améliorer la qualité des données produites, tant en termes de ventilation par branche de l'activité des entreprises qu'en termes de données fines sur la production industrielle, pour ce qui concerne les entreprises d'une taille importante, ou en matière de couverture du champ des très petites entreprises. Elle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble Resane.

Un des objectifs principaux de ce programme étant l'allègement de la charge de réponse des entreprises via une large mobilisation des sources administratives, toutes les données jusqu'alors collectées dans les EAE ou les EAB et qui sont, de fait, déjà disponibles dans l'administration, notamment fiscale, ne feront plus l'objet d'une enquête statistique.

Simultanément, le programme Resane, toujours avec son objectif d'allègement de la charge de réponse, a été l'occasion de réexaminer la plupart des autres questions de l'EAE et de l'EAB sous le double angle d'une part du besoin réel de disposer annuellement de ces données, d'autre part de la capacité des entreprises à y répondre de sorte que les statistiques atteignent le niveau de qualité souhaité. Cet examen a conduit à supprimer des questions usuellement posées dans les EAE, bien que ne faisant pas double emploi avec une autre source administrative.

5) Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ne s'agissant pas d'une reconduction stricto sensu, un tel bilan ne peut être présenté.

La conception d'ensemble de l'EAP repose cependant sur deux enseignements majeurs tirés de l'EAE et de l'EAB :

- l'interrogation sur la ventilation en branche de l'activité, telle que conduite dans l'EAE, est difficile à comprendre pour les entreprises industrielles, qui ont parfois des difficultés à bien positionner leurs activités dans le cadre des classes de la NAF. De ce point de vue, l'interrogation en produit de l'EAB, plus proche du langage habituel des entreprises est mieux comprise ;

- le découpage des activités de l'entreprise entre plusieurs enquêtes, telle qu'elle résulte de la manière de conduire l'EAB, ne permet pas de s'assurer que l'entreprise a complètement ventilé son chiffre d'affaires total, et ne permet probablement pas de bien distinguer ce qui est vente de sa propre production de ce qui relève d'une activité de négoce (en complément de gamme, par exemple). De ce point de vue, l'interrogation de l'EAE, qui considère bien l'entreprise comme un tout, apparaît plus performante.

Plus généralement la définition du programme Resane repose sur le bilan du système actuel d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Les allègements mentionnés au paragraphe précédent témoignent de la volonté de supprimer toute question pour laquelle la qualité de réponse des entreprises a été finalement jugée insuffisante ou dont l'utilisation n'a pas été considérée comme suffisamment large.

6) Objectifs généraux de l'enquête et des résultats produits

Comme sa filiation l'indique, l'EAP a deux objectifs majeurs :

- repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, et en déduire leur activité principale (APE). Cet objectif est premier tout d'abord en ce qu'il conditionne le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles. Ensuite, il conditionne un bon passage secteur/branches, sur lequel repose l'élaboration des comptes nationaux de la France. Il s'inscrit dans le cadre de Resane et, pour cet objectif, l'EAP est le pendant pour les secteurs industriels de l'ESA que mènera l'Insee sur les autres secteurs ;

- fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcom, mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

L'EAP fournira aussi, dans le cadre de Resane, une description de l'impact des restructurations sur la production des entreprises.

7) Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête EAP est un élément du nouveau système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ; il est donc difficile d'examiner l'intérêt de l'EAP indépendamment du système d'ensemble ; il en va ainsi de l'observation des branches des entreprises (premier objectif de l'EAP), qui ne donnera pas nécessairement lieu à publication sous cette forme mais qui demeure indispensable au classement sectoriel des entreprises et donc à l'élaboration des statistiques sectorielles et permet des analyses précises de la diversification des activités au sein d'une même entreprise.

Pour ce qui concerne le deuxième objectif de l'EAP (connaissance fine des productions par produit, traitement adéquat des opérations de sous-traitance et de revente en l'état, ...), il relève du règlement européen PRODCOM, mais permet de répondre aussi à des attentes d'utilisateurs nationaux, notamment les organisations professionnelles. Il permet aussi de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (base de sondage) et recalibrer les données permettant de calculer les indices conjoncturels comme l'indice de la production industrielle ou l'indice de commandes.

8) Place dans le dispositif statistique

L'EAP est un élément du futur système Fusain, partie « industrie » du système Esane, qui sera au cœur de la statistique d'entreprise, comme l'étaient précédemment les EAE, Suse (système unifié d'entreprise) et le SIE (système intermédiaire d'entreprise) auxquels Esane se substituera.

9) Insertion dans le système d'information Esane

Comme déjà souligné à différentes reprises, l'enquête EAP est un élément du système Esane qui comblera l'utilisation de plusieurs sources administratives à celle de l'enquête statistique EAP. Toutefois, l'avis d'opportunité, objet de cette fiche, ne concerne que l'enquête EAP et non Fusain ou le système Esane dans son ensemble.

10) Cible de l'enquête

L'unité statistique sera l'entreprise, au sens économique du terme. Pour l'essentiel cette notion d'entreprise correspond à celle de société juridique. Dans certains cas, qui auront fait l'objet d'une analyse préalable conduisant à un « profilage », la notion économique d'entreprise pourra correspondre à un ensemble de sociétés, définissant généralement une branche opérationnelle d'un groupe (plus précisément la partie française de cette branche opérationnelle). Pour toute précision supplémentaire sur ce point, on pourra se reporter au rapport du groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles d'entreprise fondées sur les groupes (disponible sur le site du Cnis).

Le nombre d'unités enquêtées chaque année sera compris entre 35 000 et 45 000, soit un nombre d'enquêtes inférieur à celui des opérations auxquelles l'EAP se substitue.

11) Champ de l'enquête

Il s'agit des secteurs économiques de l'industrie (sections B à E de la future Naf révision 2) hors industries agro-alimentaires. Toutes les tailles d'entreprise employant au mois un salarié sont dans le champ de l'enquête.

12) Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique sera la France entière. Cependant, pour les premières années, l'enquête sera limitée à la France métropolitaine, les DOM faisant alors l'objet d'une enquête à part pour ce qui concerne la ventilation de l'activité en branches.

13) Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera définie comme l'est aujourd'hui celle des EAE ; seuls les outils mis en œuvre différeront, le programme Resane ayant notamment prévu de mettre en place un répertoire statistique duquel sera annuellement extraite la base de sondage. Le Sessi se calera sur ce répertoire commun pour définir les entreprises relevant de l'EAP et non de l'ESA.

Pour les entreprises relevant de l'ESA et ayant des branches industrielles significatives, et dont l'observation en produit serait nécessaire pour assurer une bonne qualité des données notamment PRODCOM, un dispositif spécifique articulé à la fois avec l'EAP et avec l'ESA sera mis en place. Cela ne devrait concerner que quelques centaines d'entreprises.

La stratégie d'interrogation n'est pas complètement arrêtée mais les grands principes en sont les suivants : la collecte sera exhaustive pour les entreprises contribuant de manière significative au chiffre d'affaires de chaque secteur, pour les autres, une collecte par rotation sur plusieurs années sera mise en place. Dans le cas de populations nombreuses et homogènes au regard des objectifs de l'enquête (et notamment sur la ventilation de la production à un niveau fin), une observation par échantillonnage des entreprises contribuant le moins au chiffre d'affaires des secteurs pourra être envisagée.

14) Mode de collecte

Le mode de collecte privilégié sera une collecte par Internet. Toutefois, les entreprises qui le souhaitent pourront répondre via un questionnaire papier envoyé par voie postale.

15) Date et périodicité de la collecte

Il s'agit d'une collecte annuelle qui sera effectuée, pour la collecte des informations relatives à l'année civile n, entre la fin de l'année n et la fin du premier semestre n+1 pour la partie nécessaire pour couvrir environ 85 % du chiffre d'affaires de chaque secteur, et de façon décalée (entre avril et octobre de l'année n+1 pour l'essentiel) pour la partie conduite par rotation et destinée à mettre à jour les caractéristiques structurelles (ventilation en pourcentage de l'activité en branche et en produit) des plus petites entreprises (en termes de contribution au chiffre d'affaires du secteur).

16) Contraintes imposées à l'enquête

Aucune

17) Instances de concertation

Compte tenu de l'organisation actuelle des enquêtes de branche et de l'importance des données de production fines pour les organisations professionnelles, toutes celles qui sont concernées ont été individuellement contactées, dans un premier temps, pour leur exposer le contexte et les objectifs de cette rénovation. A l'été 2007, un groupe de travail rassemblant le Sessi et les organisations professionnelles agréées a été mis en place, en particulier pour étudier les modalités de partenariat entre le Sessi et les organisations professionnelles dans cette nouvelle organisation.

S'agissant des utilisateurs internes à l'appareil statistique que sont les comptables nationaux, un examen approfondi de leurs besoins a été mené ; cet examen a permis notamment d'envisager une collecte à une fréquence bien moindre qu'auparavant (pluriannuelle) de certaines variables. Dans ce dernier cas, ces variables n'ont pas été reconduites dans l'enquête annuelle de production (EAP).

18) Exploitation et diffusion des résultats

Dans la cadre du programme Resane, la diffusion des résultats sera profondément revue dans son calendrier et dans sa forme ; quelques principaux éléments peuvent être d'ores et déjà donnés, tout en soulignant que le dispositif dans son ensemble n'est pas encore définitif.

La calendrier de diffusion des statistiques structurelles (dont celles élaborées grâce à l'EAP) sera sensiblement identique à celui suivi aujourd'hui pour les résultats de l'EAE industrie : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence ; de plus, des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature - division vraisemblablement).

Le calendrier de diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcom, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le principal vecteur de diffusion sera le site Internet du Sessi.

Une attention particulière sera portée à la cohérence de la diffusion du Sessi et de l'Insee, suite logique de l'imbrication plus forte des processus de production dans le cadre de Resane.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquêtes annuelles de branche (UNICEM)

1. Intitulé de l'enquête

Enquêtes annuelles de branche pour les activités suivantes :

- pierres de construction
- matériaux de carrière pour l'industrie
- matériaux concassés de roche et de laitiers – granulats de recyclage
- sables et graviers d'alluvions
- plâtres et produits en plâtre
- béton prêt à l'emploi
- produits en béton
- matériaux de construction divers

2. Service producteur

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem)

3. Service réalisant la collecte

UNICEM

4. Historique de l'enquête

Ces enquêtes correspondent à la poursuite des enquêtes annuelles de branche, dans un cas où l'enquête annuelle de production ne peut pas se substituer au dispositif existant, essentiellement du fait de la dimension locale de l'information nécessaire.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ces enquêtes sont réalisées dans de bonnes conditions avec un taux de réponse dépassant les 75%. Les résultats produits correspondent aux objectifs.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif est de suivre des productions essentiellement en quantité, et au niveau des établissements, pour permettre de disposer de données départementales, données qui sont nécessaires pour l'application à ce niveau géographique de différentes réglementations régissant ces activités, notamment celles des carrières.

Thèmes abordés :

Production en quantités physiques à un niveau de produits très fin et adapté aux besoins de la profession et à la réglementation. Quantités vendues et facturations au même niveau de la nomenclature de produits. Effectifs, rémunérations et heures travaillées pour les personnels techniques (cadres, ETAM d'un côté, ouvriers de l'autre).

Une segmentation produit très fine est indispensable. Elle permet par exemple pour les granulats d'obtenir des données par substance géologique : alluvionnaire, calcaire, éruptif, marin... Cette segmentation est indispensable pour une analyse des enjeux environnementaux et l'information des administrations, notamment le MEEDDAT.

Elle permet également de mieux appréhender la problématique de l'approvisionnement en matériaux de la filière béton dans la construction.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Ces données répondent à des demandes de la profession pour assurer le suivi de la conjoncture et la connaissance économique du marché, mais aussi à des besoins administratifs à des niveaux infranationaux, pour l'application de réglementations spécifiques à ces activités.

Les données à des niveaux géographiques suffisamment fins, à l'échelle départementale, sont nécessaires pour pouvoir présenter les études d'approvisionnement en matériaux de construction commandées par les pouvoirs publics aux niveaux régional, départemental, voir infra-départemental.

Ces données servent à la mise à jour et à la révision des schémas des carrières, des SDAGE, des SAGE et permettent de mettre à disposition des informations dans le cadre de l'élaboration de documents de planification (SCOT).

Les Cellules économiques régionales (CERC) utilisent également ces données transmises par l'Unicem pour leurs points de conjoncture sur l'activité de la construction.

Ces enquêtes détaillées constituent la base indispensable pour les enquêtes par sondage, comme les enquêtes mensuelles de production par exemple qui sont régionalisées.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette source complète l'enquête annuelle de production, notamment en permettant une exploitation locale grâce à l'interrogation au niveau établissement, adaptée à ce type d'activités.

9. Insertion dans un système d'information

Ces enquêtes faisaient partie, jusqu'à maintenant, des enquêtes annuelles de branche. Elles viendront compléter l'Enquête Annuelle de Production.

Elles servent de base pour la réalisation des enquêtes mensuelles de conjoncture et de l'Indice de la Production Industrielle (IPI).

L'avis d'opportunité demandé concerne l'ensemble des enquêtes annuelles objet du premier paragraphe.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée au niveau de l'établissement et de la branche d'activité.

L'interrogation est exhaustive et porte, pour l'ensemble des huit enquêtes, sur un peu moins de 4 000 entreprises, mais en fait sur environ 7 500 établissements.

Ce nombre très important tient à la faible concentration de la plupart des branches interrogées et à leur grande dispersion sur tout le territoire.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les codes NAF concernés sont les suivants : 23.61Z, 23.62Z, 23.63Z, 23.64Z et pour partie : 08.11Z, 08.12Z, 08.91Z, 08.99Z, 23.52Z, 23.65Z, 23.69Z, 23.70Z et 23.99Z.

Les petites entreprises représentent une partie parfois très importante de la production (par exemple, pour les sables et graviers, plus de la moitié de la production est réalisée par des entreprises occupant moins de 20 salariés).

12. Champ géographique de l'enquête

France entière, avec une précision permettant de disposer de données départementales.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'UNICEM gère une base des sites de production.

14. Mode de collecte

Par voie postale.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte est effectuée en début d'année pour l'année de constat N-1 ; les résultats sont disponibles à l'été.

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

L'enquête reprend une enquête existante, dont les taux de réponse sont forts ; l'acceptation de l'enquête par les unités interrogées ne pose pas de problèmes particuliers.

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Menée par le syndicat professionnel compétent, l'enquête associe de fait les entreprises interrogées, et les principaux utilisateurs.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats sont diffusés chaque année par l'Unicem via des brochures, et dans le cadre d'études réalisées par le syndicat.

Les résultats définitifs sont disponibles en septembre.

Ils sont diffusés aux entreprises du secteur sous la forme d'une revue et de diverses brochures, mais également auprès des administrations.

Ils sont également disponibles sur le site de l'Unicem (www.unicem.fr).

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'ensemble des activités, préparation, collecte, contrôle des questionnaires, traitement et communication des résultats mobilise 4 personnes regroupées au sein du service statistique de l'UNICEM.

Un outil informatique a été conçu sur mesure ; il est en place depuis 1999.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête trimestrielle de branche : engrenages, organes de transmission (ARTEMA)

1. Intitulé de l'enquête

« *ENGRENAGE, ORGANES DE TRANSMISSION* »

2. Service producteur

ARTEMA (Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée) demande la poursuite de l'enquête trimestrielle ci-attachée, co-produite avec le SESSI depuis de nombreuses années.

3. Service réalisant la collecte

MECASTAT-ARTEMA

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de poursuivre l'enquête trimestrielle ci-attachée, menée en partenariat étroit avec le SESSI (Charte de Qualité) sous la forme d'une enquête de branche depuis de nombreuses années.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Satisfaction des entreprises de la profession qui en demandent la poursuite.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Il s'agit de répondre aux besoins d'information stratégique des entreprises de la profession qui nous ont confirmé l'intérêt de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Demande de l'institution nationale qu'est ARTEMA (ex UNITRAM), et de cette autre institution qu'est son Comité Européen EUROTRANS.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Exclusivité.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête trimestrielle détaillée se situera entre l'enquête mensuelle simplifiée réalisée sur échantillon par le SESSI et l'enquête annuelle également réalisée par le SESSI.

10. Cible de l'enquête

Entreprises

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Entreprises NAF 28.15Z secteur des Engrenages et Organes de transmission de 10 salariés et plus.

12. **Champ géographique de l'enquête**

Il n'y a pas d'extensions régionales

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

Entreprises du secteur des Engrenages et Organes de Transmission de 10 salariés et plus.

14. **Mode de collecte**

Collecte par voie postale

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Enquête trimestrielle

16. **Contraintes imposées à l'enquêté**

Le remplissage courant du questionnaire ne dépasse pas 1 heure

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Sans objet compte tenu de l'ancienneté de l'historique de l'enquête.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Même exploitation trimestrielle et mode de diffusion que ceux effectuées depuis de nombreuses années vers les entreprises de la profession et son Comité Européen.

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Personnels ARTEMA et outils informatiques MECASTAT (Application EBMECA du SESSI).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête trimestrielle de branche : roulements (ARTEMA)

1. Intitulé de l'enquête

« ROULEMENTS »

2. Service producteur

ARTEMA (Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée) demande la poursuite de l'enquête trimestrielle ci-attachée, co-produite avec le SESSI depuis de nombreuses années.

3. Service réalisant la collecte

MECASTAT-ARTEMA

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de poursuivre l'enquête trimestrielle ci-attachée, menée en partenariat étroit avec le SESSI (Charte de Qualité) sous la forme d'une enquête de branche depuis de nombreuses années.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Satisfaction des entreprises de la profession qui en demandent la poursuite.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Il s'agit de répondre aux besoins d'information stratégique des entreprises de la profession qui nous ont confirmé l'intérêt de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Demande de l'institution nationale qu'est ARTEMA (ex MHP), et de cette autre institution qu'est son Comité Européen FEBMA (Enquête trimestrielle de surveillance antidumping des marchés destinée à la DG Commerce).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Exclusivité.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête trimestrielle détaillée se situera entre l'enquête mensuelle simplifiée réalisée sur échantillon par le SESSI et l'enquête annuelle également réalisée par le SESSI.

10. Cible de l'enquête

Entreprises

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Entreprises NAF 28.15Z secteur des Roulements de 20 salariés et plus.

12. **Champ géographique de l'enquête**

Il n'y a pas d'extensions régionales

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

Entreprises du secteur des Roulements de 20 salariés et plus.

14. **Mode de collecte**

Collecte par voie postale

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Enquête trimestrielle

16. **Contraintes imposées à l'enquêté**

Le remplissage courant du questionnaire ne dépasse pas 1 heure

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Sans objet compte tenu de l'ancienneté de l'historique de l'enquête.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

Même exploitation trimestrielle et mode de diffusion que ceux effectuées depuis de nombreuses années vers les entreprises de la profession et son Comité Européen.

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Personnels ARTEMA et outils informatiques MECASTAT (Application EBMECA du SESSI).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête trimestrielle de branche : matériels de pesage (COFIP)

1. Intitulé de l'enquête

« *MATERIELS DE PESAGE* »

2. Service producteur

COFIP (Comité Français des Industriels du Pesage) demande la poursuite de l'enquête trimestrielle ci-attachée, co-produite avec le SESSI depuis de nombreuses années.

3. Service réalisant la collecte

MECASTAT-COFIP

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de poursuivre l'enquête trimestrielle ci-attachée, menée en partenariat étroit avec le SESSI (Charte de Qualité) sous la forme d'une enquête de branche depuis de nombreuses années.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Satisfaction des entreprises de la profession qui en demandent la poursuite.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Il s'agit de répondre aux besoins d'information stratégique des entreprises de la profession qui nous ont confirmé l'intérêt de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche. En rapprochant les données production des données importations et exportations collectées par les douanes, nous pouvons fournir des données marché par types de produits qui sont très demandées.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Demande de l'institution nationale COFIP qui regroupe la quasi-totalité des acteurs du marché, et de cette autre institution qu'est son Comité Européen, CECIP, Comité Européen des Constructeurs d'Instruments de Pesage dont le COFIP assure le secrétariat depuis 50 ans.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Exclusivité.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête trimestrielle détaillée se situera entre l'enquête mensuelle simplifiée réalisée sur échantillon par le SESSI et l'enquête annuelle également réalisée par le SESSI.

10. Cible de l'enquête

Entreprises

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Entreprises NAF 29.2J et p33.2B secteur des Matériels de Pesage de 10 salariés et plus.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ est national.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Entreprises du secteur des Matériels de Pesage de 10 salariés et plus.

14. Mode de collecte

Collecte par voie postale

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Enquête trimestrielle

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le remplissage courant du questionnaire ne dépasse pas 1 heure

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Sans objet compte tenu de l'ancienneté de l'historique de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Même exploitation trimestrielle et mode de diffusion que ceux effectuées depuis de nombreuses années vers les entreprises de la profession et son Comité Européen.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Personnels COFIP et outils informatiques MECASTAT (Application EBMECA du SESSI).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens

1) Intitulé de l'enquête

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens.

2) Service producteur

DGDDI (département des statistiques et des études économiques).

3) Service réalisant la collecte

DGDDI (Direction nationale des statistiques du commerce extérieur)

4) Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction d'une enquête, prévue en 2009, après expiration de la durée de validité du label (précédentes enquêtes réalisées en 2000 et en 2005).

5) Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La précédente enquête avait été réalisée dans le cadre d'un programme de travail européen (EDICOM). A ce titre, un rapport a été rendu en juin 2005 sur la méthodologie d'enquête, l'organisation logistique et les premiers résultats.

Cette enquête a permis d'évaluer un nouveau taux de correction CAF FAB. Il a été pris en compte dans les publications des statistiques du commerce extérieur depuis le 1^{er} janvier 2006. Les résultats ont été mis à disposition de la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France et du département des comptes nationaux (DCN) de l'INSEE.

6) Objectifs généraux - Principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif de mesurer le coût des services de transport et d'assurance inclus dans la facturation globale des marchandises échangées avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des exportations est mesurée à la sortie du territoire économique (valorisation FAB – franco à bord) et celle des importations est mesurée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus).

Cette dissymétrie a pour effet de surestimer la valeur des marchandises importées et, en conséquence, de sous-estimer la balance commerciale de la France. L'application aux importations d'un taux de correction CAF FAB, issu des résultats de l'enquête, permet d'effacer ce biais et de fournir une balance commerciale FAB FAB des échanges.

Les entreprises sont interrogées sur les coûts de transport et les coûts d'assurance associés à une ou plusieurs opérations de commerce international. Une ventilation de ces coûts est demandée sur le territoire national, le territoire du pays partenaire et, le cas échéant, sur le trajet entre les frontières économiques des deux pays. La monnaie de facturation de la marchandise est également demandée.

7) Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête, déjà réalisée en 2000 et 2005, répond principalement aux besoins de la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France et au département des comptes nationaux (DCN) de l'INSEE.

L'estimation de la balance commerciale FAB FAB des échanges est utilisée à la fois par la DBDP et le DCN. Par ailleurs, les résultats de l'enquête permettent à la DBDP de réaliser la « fabisation » des services, c'est-à-dire de réaffecter en échanges de services de transport et de services d'assurance les coûts de ces services inclus dans les statistiques du commerce extérieur.

Le service chargé des statistiques sur le transport de marchandises est également un utilisateur potentiel des résultats de l'enquête.

Enfin, lors de la précédente enquête, une question sur la monnaie de facturation des échanges avait été ajoutée au questionnaire, à la demande notamment du MEDEF. Elle sera reprise dans la prochaine enquête.

8) Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet. Les informations contenues dans les déclarations en douane permettaient de mesurer le taux de correction CAF FAB. La mise en place du marché unique en 1993 s'est accompagnée d'un nouveau dispositif de collecte des données sur le commerce intracommunautaire (Intrastat). Les déclarations d'échanges de biens réalisées mensuellement par les entreprises ne permettent plus d'estimer ce taux.

9) Insertion dans un système d'information

Ce projet d'enquête unique s'appuie sur les données administratives de la direction générale des douanes et droits indirects. L'avis d'opportunité est demandé pour ce seul projet d'enquête.

10) Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les entreprises. A titre indicatif, environ 10 000 transactions ont été sélectionnées lors de l'enquête CAF FAB 2005 et elles concernaient près de 8 000 entreprises.

11) Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête correspond aux entreprises résidentes ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises au cours de l'année 2008, quel que soit leur secteur d'activité.

12) Champ géographique de l'enquête

L'enquête ne couvre que les entreprises résidentes de la métropole.

13) Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée de l'ensemble des transactions de marchandises réalisées en 2008.

La stratification repose sur trois variables : le flux (importation ou exportation), le mode de transport (aérien, routier, ferroviaire, maritime, autre) et la zone géographique de destination ou de provenance de la marchandise. Les deux dernières variables sont fortement corrélées à la variable d'intérêt de l'enquête (coût de transport et d'assurance). A l'intérieur de chacune des strates, on réalise un tirage aléatoire simple. Le poids (en montant de transactions) de chaque strate dans l'échantillon est comparable à son poids dans l'ensemble de la population.

14) Mode de collecte

Le questionnaire adressé à chaque entreprise est pré rempli avec les principales informations sur la transaction déclarée. Il est mis sous pli et envoyé par la DNSCE, qui gère la collecte et la saisie des réponses. Si besoin, une relance est effectuée auprès des entreprises non répondantes. La possibilité d'une collecte par internet sera examinée.

15) Date et périodicité de la collecte

Une première vague de questionnaires devrait être adressée aux entreprises début mars 2009 et une seconde début avril. La collecte des données devrait s'étaler jusqu'à fin mai.

16) Contraintes imposées à l'enquête

Le caractère obligatoire est demandé pour cette enquête. La durée de réponse moyenne au questionnaire est difficile à estimer. La réponse nécessite le retour aux documents comptables de l'entreprise. Pour minimiser la charge des entreprises, l'enquête n'est menée que tous les 5 ans et les questionnaires sont pré remplis.

17) Instances de concertation

Un comité de pilotage sera mis en place avec les principaux partenaires concernés (Division comptes trimestriels de l'INSEE, Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France, Ministère de l'équipement et des transports, MEDEF, CGPME, ...).

L'unité méthodologie statistique de l'INSEE sera sollicitée pour déterminer la technique d'échantillonnage la plus adaptée à l'enquête.

Un comité de suivi réunira également les responsables de l'enquête au département des statistiques et des études économiques et les responsables de la logistique à la DNSCE.

18) Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête devraient être exploités à partir de mai 2009 pour la première vague de questionnaires et de juin 2009 pour la seconde vague.

La publication des résultats devraient intervenir au cours de l'été 2009, sous forme d'un document de travail présentant les résultats chiffrés sur les taux CAF FAB et les monnaies de facturation, ainsi que la méthodologie de l'enquête.

19) Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation : 6 mois cadre A (mise en place des comités, méthode de sondage, élaboration des questionnaires, rédactions des notices d'explication, test auprès de quelques entreprises, tirage de l'échantillon, ...).

Collecte : 6 mois cadre A + 6 mois cadre C

Traitements et production des résultats : 3 mois cadre A

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquêtes de branche dans les IAA faisant l'objet d'un rapport annuel « Charte de qualité »

1) Intitulé de l'enquête

Enquêtes de branches dans les IAA.

2) Service producteur

Le Scees est maître d'ouvrage pour l'ensemble des enquêtes de branche.

3) Service réalisant la collecte

Elles sont soit réalisées directement par le Scees, soit déléguées auprès d'organisations professionnelles agréées par arrêté, ou auprès d'offices nationaux interprofessionnels sous tutelle du ministère de l'agriculture.

4) Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction des enquêtes de branche dont la validité du label expire.

5) Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Voir le rapport «Charte de qualité » qui a été réalisé chaque année.

6) Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les objectifs généraux des enquêtes sont :

- de répondre aux règlements européens (règlement du conseil Prodcom 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par directive 2003/107/CEE, règlement du Conseil 1165/98 sur les statistiques conjoncturelles)
- de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle
- de fournir des informations supplémentaires aux organismes chargés des enquêtes déléguées

L'enquête a pour thème la production aux niveaux fins de la nomenclature pour les IAA, en évolution pour les enquêtes mensuelles, en niveau (volumes et valeurs) pour les annuelles.

7) Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de la Commission Européenne pour les parties du questionnaire sous règlement européen, du ministère chargé de l'agriculture (Direction générale des politiques économique, européenne et internationale et Service central des enquêtes et études statistiques), des organismes professionnels et des offices.

8) Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les enquêtes de branche pour les IAA font partie du dispositif global des enquêtes de branche qui permet de calculer l'Indice de la production industrielle pour une partie d'entre elles et de répondre au règlement Prodcom pour l'autre partie. Il n'y a pas d'enquêtes administratives ou d'autres enquêtes statistiques sur ce sujet.

9) Insertion dans un système d'information

Ces enquêtes s'inscrivent dans le système des enquêtes de branche dont le Sessi est maître d'ouvrage pour la partie Industrie hors IAA.

Les questionnaires peuvent être revus chaque année à la marge pour tenir compte de l'évolution de la production des entreprises ou de la liste des produits Prodcom

De nouvelles enquêtes Ipi peuvent être mises en place pour améliorer le taux de couverture.

L'opportunité est demandé pour l'ensemble du système.

10) Cible de l'enquête

Un peu plus de 17 500 entreprises ou établissements participent aux 153 enquêtes sur le champ des IAA, dont 36 directes et 117 déléguées.

11) Champ de l'enquête

Sous-classes 10.11Z, 10.12Z, 10.13A, 10.20Z, 10.31Z, 10.32Z, 10.39A, 10.39B, 10.41A, 10.41B, 10.42Z, 10.51A, 10.51B, 10.51C, 10.51D, 10.52Z, 10.61A, 10.61B, 10.62Z, 10.71A, 10.72Z, 10.73Z, 10.81Z, 10.82Z, 10.83Z, 10.84Z, 10.85Z, 10.86Z, 10.89Z, 10.91Z, 10.92Z, 11.01Z, 10.02A, 11.02B, 11.03Z, 11.04Z, 11.05Z, 11.06Z, 11.07A, 11.07B de la NAF Rév.2

02.10Z, 02.20Z, 16.10A, 16.10B, 16.22Z et 16.24Z pour les statistiques végétales et forestières.

12) Champ géographique de l'enquête

Entreprises ou établissements situés en France métropolitaine pour l'Ipi, France pour Prodcom

13) Bases de sondage, échantillonnage

Les enquêtes Prodcom couvrent 90 à 95% de la production par produit.

Les enquêtes Ipi couvrent au moins 80% de la production par produit.

14) Mode de collecte

Les enquêtes Prodcom sont majoritairement réalisées par courrier ; cependant 11 organismes professionnels agréés collectent ces enquêtes aussi par internet.

Les enquêtes Ipi directes sont réalisées par fax et par Internet. Le taux de réponse Internet atteint 55 à 60%.

15) Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les enquêtes Prodcom sont annuelles et se déroulent au cours du premier semestre. Les résultats provisoires doivent avoir été envoyés à Eurostat avant la fin juin, les résultats définitifs avant la fin août.

Les enquêtes Ipi sont réalisées mensuellement, les résultats devant être disponibles avant le 03 du mois (m+2) du mois considéré.

16) Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de remplissage du questionnaire ne dépasse jamais une demi-heure pour l'enquête Prodcom. Il est nettement moindre pour une enquête Ipi qui ne comporte en général que quelques lignes.

17) Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Les questionnaires sont élaborés en partenariat par les statisticiens du Scees, des organismes professionnels agréés ou des offices. Ils sont ensuite soumis à l'avis de l'Insee (division ICA).

Toutes ces enquêtes sont soumises à la charte de qualité des enquêtes de branche pour laquelle un rapport annuel est produit chaque année depuis 2003 et dont le dernier rapport sera présenté au comité du label pour le renouvellement du label.

18) Exploitation et diffusion des résultats

Les données servant à l'Ipi sont transmises à l'Insee tous les mois suivant un calendrier établi par la division ICA de l'Insee. Pour les enquêtes directes, les séries IAA sont restituées aux entreprises avec le questionnaire du mois suivant ou sur le site de saisie pour les entreprises ayant opté pour la saisie Internet. Elles sont également transmises aux organisations professionnelles compétentes.

Les données Prodcom des Organisations professionnelles sont introduites dans notre système informatique une première fois par produits pour l'élaboration des résultats. Ils sont transmis à Eurostat fin juin pour les données provisoires et fin août pour les données définitives. Une publication annuelle reprend les données sur 5 ans. Les données sont également en accès gratuit sur notre site Agreste.

Les données individuelles Prodcom des organisations professionnelles sont maintenant demandées tous les ans et introduites dans notre système d'information pour réaliser les rapprochements avec l'EAE, puis avec Esane à partir de l'année prochaine.

19) Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le Scees :

- enquête Prodcom : 2 agents à temps plein
 - enquêtes Ipi : 4 agents pour 1 à 2 semaines par mois selon les agents
 - coordination des OP : 1 agent à temps plein, 2 agents pour 1 à 2 semaines par mois selon les mois
- pour les OP : de quelques journées par mois à moins d'un ETP dans le cas de gestion multiple. Seuls trois OP et les deux offices y consacrent au moins un ETP.